



PROFIL PROFESSIONNEL

CODEUR/CODEUSE- INTERPRÈTE

*en langue parlée
complétée (LPC)*



La LPC en un coup d'oeil

8 clés des doigts pour coder les sons consonnes



m / t / f



b / n / ue



g



r / s



k / v / z



l / ch / gn / oue

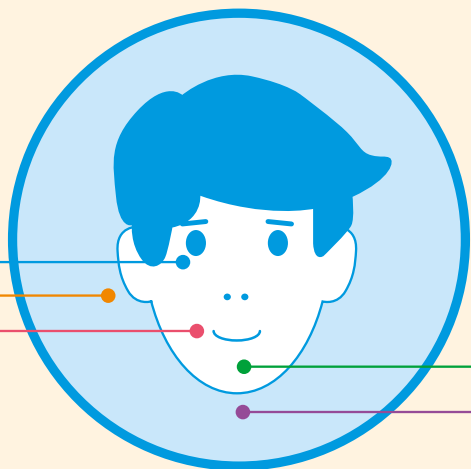


ill / ng



p / d / j

5 positions des mains pour coder les sons voyelles



in / eu

a / e / ô

i / an / on

è / o / ou

é / un / u

LA LPC EXPLIQUÉE
EN SON ET IMAGE



Qu'est-ce que la langue parlée complétée (LPC)?

La langue parlée complétée (LPC) est une technique visuelle qui utilise un codage avec les mains et les doigts pour compléter la lecture labiale et rendre les sons visibles. Elle facilite la communication avec les personnes sourdes ou malentendantes.

La LPC aide également au développement du langage oral et permet de compenser les désavantages liés à la surdité. Basée sur une méthode phonétique, la LPC soutient l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. De manière générale, la LPC rend plus facile l'échange oral avec les personnes sourdes et contribue à leur intégration sociale, scolaire et professionnelle.

Qu'est-ce qu'un·e codeur/codeuse-interprète en LPC (CI-LPC)?

Un·e codeur/codeuse-interprète en langue parlée complétée (CI-LPC) est un·e professionnel·le de la surdité et de la LPC. Il/elle est formé·e pour accompagner – au moyen de la LPC – les personnes vivant avec une déficience auditive dans des situations diverses de communication orale.

Disposant de bonnes connaissances en phonétique et phonologie, le/la CI-LPC est formé·e pour intervenir essentiellement en langue française, allemande et/ou anglaise dans un contexte scolaire, professionnel ou privé. Cette polyvalence lui permet d'effectuer un suivi longitudinal, allant de l'accompagnement préscolaire à la vie professionnelle. Le/la CI-LPC intervient dans le respect du [code de déontologie](#) de la profession (voir p. 16).

En Suisse, on parle de codeur/codeuse-interprète, car ce dernier ou cette dernière peut aussi bien coder fidèlement le message oral transmis, que l'adapter si nécessaire en fonction des capacités de la personne sourde ou malentendante et des circonstances.

Quelles sont les différentes fonctions d'un-e CI-LPC?

1 Codeur-transmetteur :

- transmet le message oral adressé à la personne sourde ou malentendante – sans adapter le message.

2 Codeur-accompagnateur :

- transmet le message oral adressé à la personne sourde ou malentendante – en adaptant le message aux besoins linguistiques de la personne ;
- contribue à l'intégration et l'autonomie de la personne dans ses différents lieux de vie.

3 Codeur-formateur :

- enseigne les techniques de code et/ou de décodage¹ de la LPC ;
- sensibilise à la surdité l'entourage familial, scolaire et/ou professionnel de la personne.

4 Codeur-collaborateur :

- collabore et prend part aux échanges avec les autres professionnel-le-s qui entourent la personne sourde ou malentendante ;
- rédige des rapports destinés aux autres professionnel-le-s de la fondation ;
- participe aux séances de réseaux liées à la personne qu'il/elle accompagne ;
- est une des références en matière de surdité pour les autres professionnel-le-s qui entourent la personne.

5 Codeur-évaluateur :

- évalue le niveau de décodage de la personne sourde ou malentendante ;
- évalue, si il/elle a suivi la formation correspondante, le niveau de réception des messages oraux par la personne sourde ou malentendante au moyen du test TERMO².

Toutes ces fonctions ont pour objectif de permettre à la personne sourde ou malentendante d'accéder à une réception optimale des messages oraux.

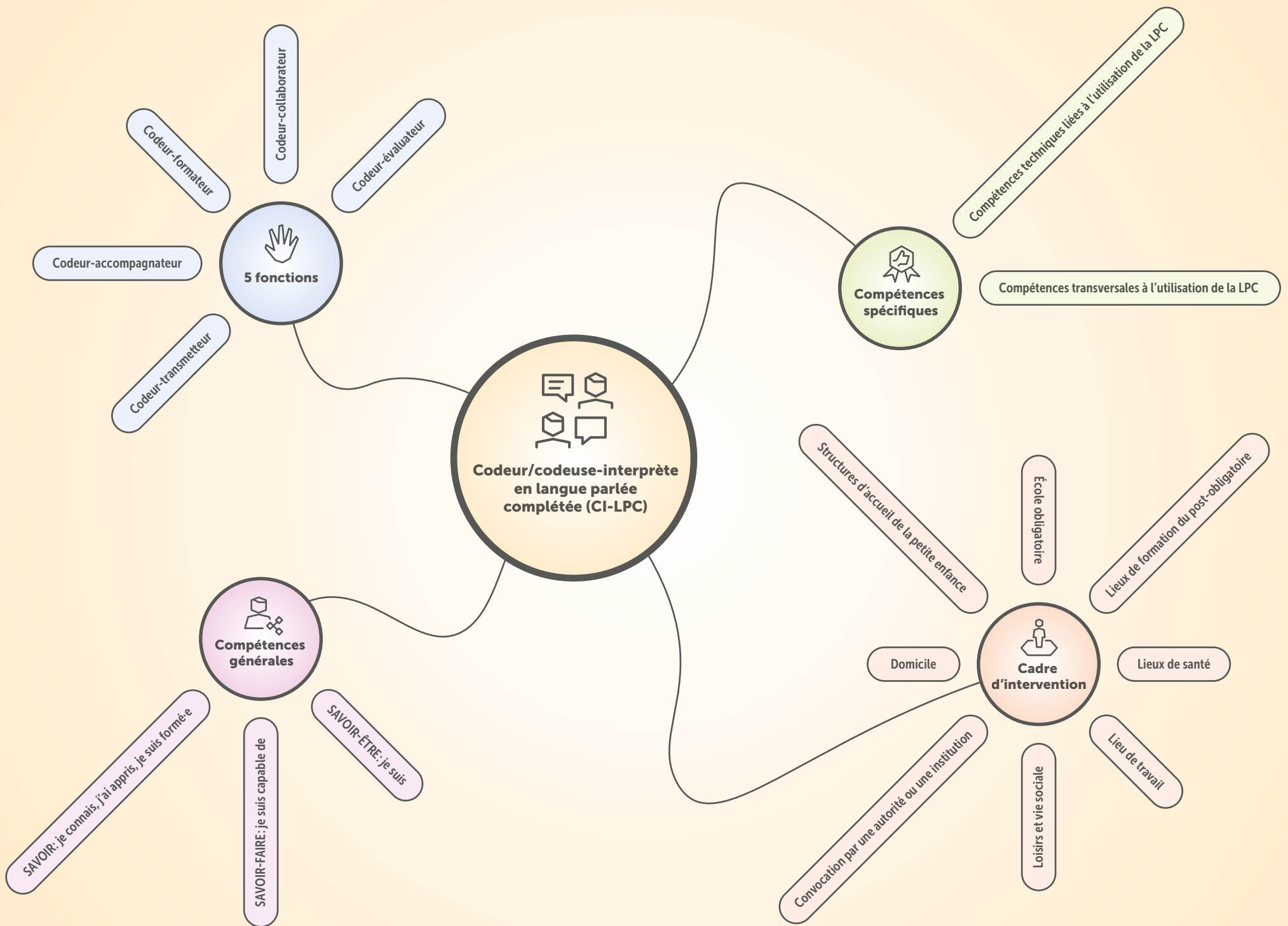
1 Coder en LPC, c'est émettre un message en ayant recours à la LPC. Décoder la LPC, c'est être capable de réceptionner un message transmis par un tiers au moyen de la LPC.

2 Le Test d'évaluation de réception des messages oraux (TERMO) permet d'évaluer, chez la personne sourde ou malentendante, ses capacités de *réception* (pas de *compréhension*) d'un message oral. Il est utile pour identifier les besoins de codage-interprétation de la personne.

Dans quel cadre intervient le/la CI-LPC?

- À domicile
- Dans les structures d'accueil de la petite enfance
- À l'école obligatoire
- Sur les lieux de formation du domaine postobligatoire (écoles professionnelles, écoles de maturité ou de culture générale, hautes écoles et universités)
- Dans les lieux de santé (hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, centres médico-sociaux (CMS), etc.)
- Dans le cadre de l'activité professionnelle, notamment pour des entretiens, colloques, formations continues, etc.
- Dans le cadre des loisirs et de la vie sociale (conférence, théâtre, cours de samaritains ou de conduite, cérémonie religieuse, etc.)
- Lors d'une convocation par une autorité ou une institution (chômage, justice, police, état civil, commune, rendez-vous médical, réunion des parents à l'école, etc.)







Quelles sont les compétences du/de la CI-LPC?

Compétences spécifiques à la profession de CI-LPC

Remarque préliminaire: le terme « bénéficiaire » désigne une personne sourde ou malentendante accompagnée par la Fondation A Capella.

1 Compétences techniques liées à l'utilisation de la LPC

- Avoir une excellente maîtrise de la LPC
- Utiliser la LPC pour transmettre avec ou sans voix selon le contexte tous les messages oraux en LPC, quelle que soit la source (personne physique, audio, vidéo, etc.)
- Coder dans les langues étrangères enseignées à l'école :
 - langue allemande parlée complétée : LaPC ou *Ergänzte deutsche Laut-Sprache* (EdLS)
 - langue anglaise parlée complétée : *cued speech* (CS)
- Savoir coder dans toutes les situations
- Contrôler la vitesse de transmission du message
- Retenir et retransmettre le message avec un léger décalage
- Synthétiser, reformuler et adapter le message au niveau linguistique de la personne bénéficiaire, si nécessaire
- Initier et (ré-)entraîner à coder et décoder la LPC³

³ Coder en LPC, c'est émettre un message en ayant recours à la LPC. Décoder la LPC, c'est être capable de réceptionner un message transmis par un tiers au moyen de la LPC.

2 Compétences transversales à l'utilisation de la LPC

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet LPC de la personne bénéficiaire
- Mettre en œuvre des compétences de synthèse et d'analyse « en temps réel »
- S'adapter à la personne bénéficiaire (niveau de langue, niveau de décodage de la LPC, niveau de formation, etc.)
- Proposer, si nécessaire, une prise de notes (adaptée ou non) dans le cas où la personne bénéficiaire est confrontée à une double tâche
- Faire passer le test TERMO⁴, pour autant que le/la CI-LPC ait suivi la formation correspondante



⁴ Le Test d'évaluation de réception des messages oraux (TERMO) permet d'évaluer, chez la personne sourde ou malentendante, ses capacités de *réception* (pas de *compréhension*) d'un message oral. Il est souvent indispensable pour identifier les besoins de codage-interprétation de la personne.

Compétences générales

1 SAVOIR : je connais, j'ai appris, je suis formé-e

- Bonnes connaissances de la surdité et du fonctionnement de l'oreille
- Connaissances technologiques (fonctionnement de l'implant cochléaire, des appareils, du micro, etc.)
- Connaissances sur le développement de la communication et du langage
- Connaissances sur le fonctionnement de la langue
- Connaissance du profil de la personne bénéficiaire (type de surdité, type d'appareillage, niveau de langage, etc.)
- Maîtrise du français et des langues étrangères enseignées à l'école
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Connaissance des ressources tierces auxquelles la personne bénéficiaire peut s'adresser (associations, institutions, etc.)

2 SAVOIR-FAIRE : je suis capable de

- Intervenir auprès de la personne bénéficiaire dans les situations où elle a besoin de LPC
- Amener des solutions pour favoriser la compréhension du message (utilisation d'autres supports comme des images, des gestes signifiants, des outils graphiques, de l'écrit, etc.)
- Savoir évaluer les besoins, les compétences linguistiques et les capacités de réception de la personne bénéficiaire
- Utiliser et/ou créer du matériel didactique
- Identifier les progrès et les difficultés de la personne bénéficiaire et savoir y remédier seule ou en équipe
- Réguler la parole dans les travaux de groupe
- Amener la personne bénéficiaire à être proactive (participer, prendre la parole, prendre des initiatives, etc.)

- Favoriser l'intégration de la personne bénéficiaire (sociabilisation, explication des codes sociaux, etc.)
- Encourager et valoriser les efforts et les réussites de la personne bénéficiaire
- Participer à des réunions de réseau interdisciplinaire
- Animer des informations autour de la surdité
- Disposer d'un savoir-faire technique (changer les piles des appareils, utilisation du micro, etc.)

3 SAVOIR-ÊTRE : je suis

- Avoir l'esprit d'équipe (au sein de la fondation et avec les autres professionnel-le-s)
- Adopter une posture neutre vis-à-vis des contenus transmis et des personnes présentes lors de l'intervention
- Créer un rapport de confiance avec la personne bénéficiaire et son entourage (famille et autres professionnel-le-s)
- Garder la bonne distance avec la personne bénéficiaire et sa famille
- Montrer de la bienveillance envers la personne bénéficiaire et son entourage (famille et autres professionnel-le-s)
- Respecter et encourager l'autonomie de la personne bénéficiaire
- Adapter sa posture à l'âge de la personne bénéficiaire
- Veiller à ce que la personne bénéficiaire soit installée dans de bonnes conditions (interlocuteur et CI-LPC dans le champ visuel, pas de bruits ambiants, etc.)
- Respecter le projet LPC de la personne bénéficiaire
- S'adapter aux différents contextes
- Respecter la confidentialité des échanges (écrits et oraux)
- Suivre les recommandations vestimentaires d'A Capella
- Faire preuve de bon sens, d'imagination et de créativité
- Faire preuve de ponctualité et de patience

L'Association suisse des codeurs/codeuses-interprètes en LPC (ASCI)

L'ASCI promeut et défend la profession de codeur/
codeuse-interprète en LPC et veille à ce que
ses membres respectent son code de déontologie.
Elle propose des journées de formation continue,
un espace de discussion entre professionnel-le-s ainsi
que des rencontres plus récréatives.

www.asci-lpc.ch
contact@asci-lpc.ch

Code de déontologie des codeurs/codeuses-interprètes en LPC :

a-capella.ch > Infothèque > Documents institutionnels



La Fondation A Capella

La Fondation A Capella a pour but de favoriser
– à l'aide de la langue parlée complétée (LPC) –
l'intégration sociale, scolaire et professionnelle
des personnes vivant avec une déficience auditive.

www.a-capella.ch
info@a-capella.ch

Fondation A Capella
Chemin du Vaugueny 21b
1066 Epalinges
021 905 68 61

NOTRE PAGE
LINKEDIN



NOTRE CHAÎNE
YOUTUBE

